



ORAGES

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB-CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DIPN – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 10 mai 2026

Heure : 10h

N° : 1

Description de l'évènement :

Début évènement le 10 mai 2026 à 15h00

Fin évènement prévue le 10 mai 2026 à 20h00 au moins

Qualification de l'évènement

Épisode orageux classique se produisant plusieurs fois par an. Toutefois, le risque de phénomènes violents (grêle notamment) justifie une vigilance toute particulière.

Situation actuelle

L'évènement n'a pas encore débuté

Evolution prévue

Une dégradation orageuse organisée se met en place dimanche après-midi remontant depuis l'Espagne et abordant les Pyrénées-Atlantiques par le sud-ouest du département. Ces orages circulent d'ouest en est peuvent s'accompagner d'une activité électrique importante, de chutes de grêle de taille de moyenne à grosse (2 à 3 cm), de rafales de vent de l'ordre de 80-90 km/h localement 100 km/h ainsi que de fortes pluies tombant en peu de temps. Un risque de tornade n'est pas totalement exclu. Une nette accalmie se produit par l'ouest en soirée

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC